



Bruxelles, le 28 Août 2018  
OIB.CPE.3/MdM

## L'ETUDE A LA GARDERIE POSTSCOLAIRE

### Organisation

L'étude offre à l'enfant la possibilité de faire ses devoirs scolaires. Les éducateurs, présents dans ce lieu, garantissent une ambiance calme, propice au travail et veillent à ce que l'enfant fasse ses devoirs.

L'enfant peut y trouver une aide, une explication, s'il la demande et dans les limites inhérentes à la langue usitée.

Les éducateurs, responsables de l'étude, sont à l'écoute de l'enfant. Ils l'encouragent et lui apportent soutien dans ses devoirs (en fonction de leurs possibilités, de la demande, du temps, du nombre d'enfants présents, etc.). Néanmoins leur tâche n'est ni de corriger, ni de vérifier si tous les devoirs sont terminés, ni de contrôler la connaissance des leçons. Ils veillent à responsabiliser l'enfant par rapport à son travail scolaire, encouragent l'entraide entre enfants (par exemple un aîné prend le temps de lire avec un plus jeune...).

Aller à l'étude peut faire l'objet d'un « contrat » quand ce n'est pas l'enfant seul qui choisit d'y aller mais que les parents souhaitent ou exigent qu'il fasse ses devoirs à la garderie.

Ce « contrat » sera le fruit d'un accord conclu entre l'enfant, son parent et l'éducateur en charge de son groupe. L'éducateur qui accueille et rencontre l'enfant au quotidien est aussi celui ou celle qui aide l'enfant à se rendre à l'étude selon ce qui a été convenu. Il est là pour rappeler à l'enfant son engagement et, s'il ne le remplit pas, pour en aviser les parents et susciter une discussion ensemble avec l'enfant.

L'éducateur responsable de l'étude, quant à lui, fait le relais avec les parents qui le demandent. Il communique avec eux via une petite note dans l'agenda (ou d'une autre façon convenue ensemble). Un paragraphe peut les informer du fait que l'enfant s'est rendu à l'étude. Ce paragraphe est inscrit par l'éducateur sur demande et sur présentation, par l'enfant, de son journal de classe.

Il est possible pour les parents de rencontrer la personne responsable de l'étude à un moment qui ne perturbe pas la quiétude de la salle ou sur rendez-vous.

## Orientations psychopédagogiques

Le rôle du titulaire de l'étude est d'**accompagner**, de **soutenir** et d'**encourager** l'enfant dans la réalisation de ses devoirs, de l'accompagner sur le chemin de l'**autonomie** par rapport à ses devoirs.

Le rôle du titulaire d'étude n'est en aucun cas d'enseigner (c'est le rôle de l'école) d'une part et/ou de combler des lacunes (c'est le rôle d'une remédiation extérieure) d'autre part.

Le rôle des devoirs est justement d'autonomiser l'enfant dans son travail et ses apprentissages. Le titulaire de l'étude va donc accompagner l'enfant dans cette direction. Mais pour ce faire, il faut passer par différentes **étapes** qui permettront à l'enfant de prendre **confiance** en lui, en ses capacités. Une explication d'une consigne aide l'enfant à démarrer et se lancer dans son travail. Un enfant peut demander au titulaire de l'étude si ce qu'il a fait est juste, simplement pour être **rassuré**, et ainsi apprendre à devenir de plus en plus **autonome** par rapport à son travail scolaire. Il est important pour le titulaire d'étude de pouvoir **féliciter** l'enfant mais aussi, de **dédramatiser** lorsque l'enfant a plus difficile et de le rassurer, de lui redonner confiance.

S'il n'est pas du rôle du titulaire de l'étude de faire progresser l'enfant dans telle ou telle matière, le titulaire d'étude peut cependant informer les parents des éventuels progrès qu'il constate de leur enfant.

Toute demande de devoirs supplémentaires par les parents recevra une réponse non favorable. Le rôle de l'étude est bien de permettre aux enfants d'effectuer leurs devoirs scolaires mais en aucun cas du travail supplémentaire demandé par les parents.

De même, concernant les exercices de lectures, ceux-ci n'étant réalisables que dans certains cas où il y a peu d'enfants à l'étude, ne peuvent être assurés pleinement par le responsable de l'étude.

Par ailleurs, s'il arrive qu'un enfant arrive à l'étude avec une punition de l'école à faire, le titulaire de l'étude tient compte du choix de l'enfant de l'effectuer ou pas à l'étude et ce même si les parents formulent la demande que la punition soit faite.

Enfin, il est du rôle des parents de vérifier avec leur enfant que tous ses devoirs sont effectués et de vérifier si tout est correct.

L'équipe psychopédagogique des garderies